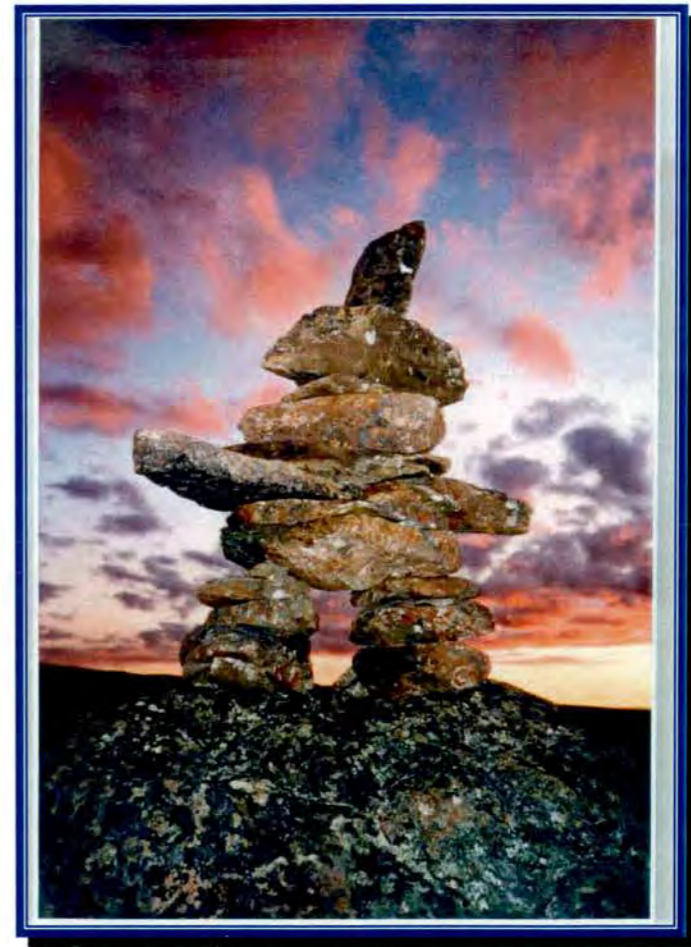




Guide d'orientation



Liste des procédures importantes

Lors de votre accueil, une liste de procédures à suivre vous sera remise afin de rendre votre séjour sur le site sécuritaire pour les autres et vous-même.

- ✓ Procédure d'évacuation au complexe (PG-17)
- ✓ Évacuation en cas d'incendie (Honco) (PG-18)
- ✓ Procédure d'évacuation (Camp Kent) (PG-17A)
- ✓ Procédure en cas d'incendie à la surface (PG-02)
- ✓ Travail dans un espace clos(PG-12)
- ✓ Évacuation en cas d'incendie au concentrateur (PG-31)
- ✓ Coupage à l'oxyacétylène (PG-15)
- ✓ Cadenassage

Traductions Inuttituk Translations

<u>Français</u>	<u>English</u>	<u>Inuttituk</u>
Allô	Hello	Ai
Oui	Yes	Ak
Non	No	Auka
Merci	Thank you	Nakurmik
Tu es bienvenue	You're welcome	Ilali Tungasurit
J'ai faim	I'm hungry	Kapaa
J'ai froid	I'm cold	Ikkii
Qui es-tu ?	Who are you ?	Kinauviit
Comment vas-tu ?	How are you ?	Qanuinnitunga
Que fais-tu ?	What are you doing ?	Suviit
Où Vas-tu ?	Where are you going ?	Namunngasiviit
Je vais bien	I'm fine	Qtanuinni
À la prochaine	Until next time	Atsunai
Je suis fatigué	I'm tired	Taqapaa
C'est fini, la fin	It's finished, the end	Taima
Vas-tu bien ?	Are you okay ?	Nammapiit
Es-ce que ___ est ici ?	Is ___ here ?	___ Tagganituq
Comment ?	How ?	Qranuq
Allons-y	Let's go	Atai
Bon travail !	Good work !	Taimatsiaq
Peux-tu m'aider	Can you help me ?	Ikajunga
Je suis heureux	I am happy	Aliasuppunga
Tu es en retard	You are late	Upaluravit
Réveille	Wake up	Tupalirit
Dormir	Sleep	Sinik
Aller se coucher	Going to sleep	Sinisigama
Toi aussi	You to	Ivvilu
Bonjour(matin)	Good morning	Ulakut
Caribou	Caribou	Tuuktu
Là où les 3 rivières se rencontre	Where the 3 rivers meet	Katinniq
Le plus haut point	The highest point	Purtuniq
La grande rivière	The big river	Kujjuaq

Table des matières

Introduction

Présentation d'accueil	3
Bienvenue!	4

Ma compagnie: La Société minière Raglan du Québec Itée

Historique de la compagnie	5
Situation géographique	6
Voies d'accès	6
Occupation du territoire par les Inuits	7
Animaux sauvages	9
Politique environnementale	10
Répartition physique de l'environnement Raglan	11

Services et accomodations

Infirmierie	13
Appels	13
Numéros d'urgence	14
Courrier	14
Bazar	14
Départ du site	15
Horaire salle à manger	15
Loisirs	15
Règlements Complexe	16
Chasse et pêche	19

Santé-Sécurité

Procédure d'urgence	19
Règlements	20
E.P.I.	20
Conduite d'un véhicule	21
Intervention d'urgence	23
Fréquences Radio	24

Annexes

Traductions Inuttituk	25
Liste des procédures importantes	26

PRÉSENTATION D'ACCUEIL

« Raglan sera le modèle de l'industrie minière du Nord et un fier partenaire du Nunavik. »

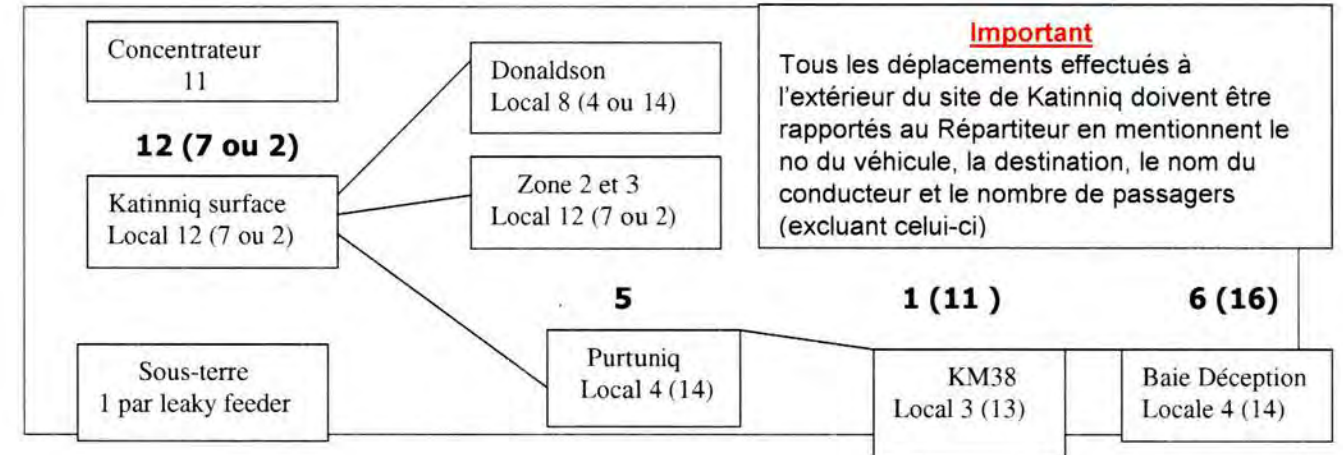
La première journée d'un nouveau membre de l'équipe est très importante. En effet, nous croyons qu'il est avantageux de s'assurer que tout nouveau membre connaisse bien notre entreprise, ce que nous attendons de lui, notre façon de travailler et de communiquer.

Nous tenons à ce que le nouveau venu ait une impression favorable et satisfaisante de la compagnie et que cette impression soit fondée sur ce qui s'y passe véritablement.



FRÉQUENCES RADIO UTILISÉES SUR LE SITE

Les fréquences utilisées par les travailleurs sur le site sont spécifiques en fonction de l'endroit où ils travaillent et/ou se dirigent. Par le schéma suivant, vous comprendrez les fréquences que vous devrez utiliser lors de votre séjour sur le site de Raglan.



N.B. : Certaines radios n'ont pas les fréquences normalement utilisées, il s'agit donc à ce moment d'essayer celles écrites entre parenthèses.

CODE 500

Lorsque le code 500 est diffusé sur les ondes, veuillez libérer les fréquences jusqu'à ce que la consigne de réutiliser les fréquences soit autorisée par le centre de répartition

INTERVENTION D'URGENCE

Équipe de premiers intervenants

Terrestre :

- Pompiers provenant des différents départements
- Formation périodique
- Autobus converti pour l'équipe de pompiers
- Intervention spécialisée des pompiers pour le concentré

Maritime :

- Sous la responsabilité du département d'environnement
- Intervenants maritimes
- Formation annuelle Baie Déception
- Limite les dommages environnementaux lors de déversement d'hydrocarbure ou autres produits dans les rivières où à la Baie Déception

Sauvetage minier :

- Sauveteurs (travailleurs sous-terre)
- Entraînement régie par la CSST chaque 2 mois
- Équipe de compétition (9 membres), compétition annuelle

BIENVENUE

C'est notre première rencontre ensemble! C'est votre première journée dans cette nouvelle vie à la Société minière Raglan du Québec Ltée.

Nous souhaitons que ce premier pas en soit un qui mette en marche votre plaisir et votre satisfaction à travailler avec nous, qui entraîne votre énergie et vos espoirs partagés vers une collaboration et une vie de travail professionnel toujours meilleure.

Le but principal du programme d'accueil est de vous faire prendre conscience que vous êtes une personne très importante dans l'organisation et que nous voulons que vous vous sentiez chez vous.

Nous voulons que vous sentiez que vous faites partie de la grande famille que représente la Société minière Raglan du Québec Ltée.



HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE

Falconbridge Limited et ses filiales évaluent les réserves exploitables de nickel et de cuivre à Raglan, située dans le Nunavik depuis la fin des années 1950.

Au début des années 90, à la suite de résultats encourageants d'un important programme d'exploitation et des études de marché approfondies, l'intérêt de Falconbridge a été ravivé en ce qui a trait à l'exploitation de ces gisements. Au cours des quinze prochaines années, on prévoit que la consommation mondiale du nickel augmentera de 3 à 3,5% par année à cause de la demande croissante en acier inoxydable, même si près de 50% du nickel nécessaire à la production d'acier inoxydable est en fait du nickel recyclé.

Située dans la partie septentrionale du Québec, sur une superficie totale de 1 600 hectares, la propriété Raglan contient actuellement 19,3 millions de tonnes de minerais à 2,85% de nickel et à 0,88% de cuivre.

Selon les estimations, le coût de production de Raglan s'élève à 1,94\$ US/lb de nickel produit. Falconbridge croit que le coût prévu de production de nickel de la propriété Raglan sera concurrentiel et qu'une exploitation viable peut être envisagée si on produit 20 000 tonnes de nickel par année pendant une période de plus de 20 ans.



La limite de vitesse permise sur la route est de 60km/h.

Sur l'aire de campement, lieux de travail, ponts et autres endroits, la vitesse permise est indiquée sur les panneaux de signalisation.

Sur la route, lorsque deux véhicules se croisent, la vitesse maximale est de 20km /h. Les véhicules plus légers doivent céder le passage aux véhicules lourds.

Tout véhicule doit se ranger sur le côté de la route et céder le passage aux véhicules d'urgence en intervention.



Les gyrophares doivent être utilisés seulement :

- en cas d'urgence
- transport d'explosifs
- escorte
- mauvaise visibilité lors de tempêtes ou brouillard dense.

STATIONNEMENT

- Interdit de stationner un véhicule moteur en marche près d'un bâtiment.
- Interdit de stationner un véhicule de façon à obstruer les accès ou passages aux autres véhicules et aux piétons.
- Toujours respecter les enseignes de stationnement interdit.

LES CONTREVENANTS SONT PASSIBLES DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES

CONDUITE D'UN VÉHICULE POUR LES EMPLOYÉS ET VISITEURS

Lorsque vous conduisez un véhicule pour quelque raison que ce soit, vous devez :

1. Posséder un permis de conduire valide, avec la classe se rapportant au véhicule que vous conduisez.
2. Avoir obtenu l'autorisation de votre supérieur.
3. Respecter le code de la route du Québec.

Tous les conducteurs de véhicules empruntant les routes doivent avertir le(la) répartiteur(trice) lors de leur sortie à l'extérieur du chantier de Katinniq.

Pour ce faire, vous devez lui donner les informations suivantes :

- Votre nom ;
- Le numéro de votre véhicule ;
- Votre destination ;
- Le nom des passagers qui vous accompagnent (s'il y a lieu) ;
- Indiquez toute condition spéciale telle que : charge extra large, vitesse lente, etc. ;
- Lorsque vous êtes sur la route, indiquez toute condition anormale telle que : brume, route endommagée, animaux sur la route, etc. ;
- Avertir le(la) répartiteur(trice) de votre arrivée ;
- Ne pas oublier de remettre le compteur à zéro lors de votre départ, car en cas d'accident, il est plus facile de vous retrouver.

Vu notre situation géographique, la Société minière Raglan du Québec Ltée ajoute les règles suivantes, pour la sécurité des gens :

Vous devez vérifier l'état du véhicule :

- pneu de rechange
- huile
- lave-glaces
- antigel
- fonctionnement de la radio
- quantité suffisante de carburant
- S'il y a des dommages ou anomalies, vous assurer qu'ils soient rapportés au superviseur

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUE DE LA RÉGION

Raglan se trouve dans la péninsule d'Ungava au Nunavik. Le territoire de Raglan se situe à 100 kilomètres au sud-est de Salluit et à 1 540 kilomètres au nord de Rouyn-Noranda.

Le climat du Nunavik est froid et rigoureux. La température moyenne annuelle à Katinniq est évaluée à -10,3 Celsius tandis qu'elle est de -7 Celsius à la Baie Déception. Les précipitations totales annuelles sont faibles (340 mm à Baie Déception et environ 650 mm à Katinniq) comparativement à 877 mm à Rouyn-Noranda. À la Baie Déception, les vents dominants viennent du sud-ouest et du nord-ouest et soufflent à une vitesse moyenne respective de 28,7 kilomètres à l'heure et 16,9 kilomètres à l'heure. La durée du jour varie de cinq heures au solstice d'hiver à vingt heures au solstice d'été.

Le territoire est constitué de trois ensembles physiographiques. Une importante caractéristique du territoire et particulièrement significative pour l'exploitation minière du site Raglan est la présence de pergélisol, qu'on rencontre jusqu'à des profondeurs de 550 m. Sous-terre, la température du roc dans les galeries est de -5 Celsius toute l'année. Par conséquent, on doit tenir compte de cette caractéristique lors de la planification des travaux d'excavation et/ou d'exploitation de carrière et/ou bancs d'emprunt.

VOIES D'ACCÈS

Il n'existe aucun lien routier entre la mine et le sud du Québec.

La route maritime entre la Baie Déception et le port de Québec fait environ 2 600 km en longueur. Un cargo/brise-glace est requis pour assurer le service durant la période hivernale.

Les deux aéroports principaux dans la région sont situés à Iqaluit, environ 360 km au nord-ouest et Kuujuaq, environ 500 km au sud-est avec liaison(s) quotidienne(s) à partir de Montréal. Une liaison aérienne de Rouyn-Noranda à Donaldson est offerte, à raison de deux fois par semaine.



OCCUPATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE PAR LES INUITS

Les modalités d'occupation et d'utilisation du territoire par les communautés inuites avoisinantes permettent de découper la zone en quatre secteurs. Ces secteurs correspondent à la Baie Déception, au plateau Donaldson/Purtunig, au havre Douglas et au Détroit d'Hudson.

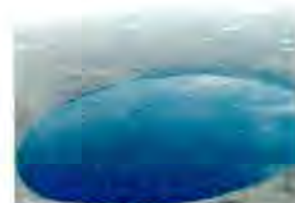
BAIE DÉCEPTION

- occupation permanente, traditionnelle et contemporaine
- utilisation du territoire à l'année longue
- attachement historique à la région



INTÉRIEUR DES TERRES

- presque aucune occupation
- utilisation du territoire occasionnelle
- secteur transit liant les régions les plus importantes



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les présents règlements s'appliquent à toute personne affectée à la mine Raglan, à quelque titre que ce soit : employés, visiteurs ou entrepreneurs. Les règlements visent à assurer la poursuite normale et la bonne marche des travaux, de même que le bon ordre, la sécurité et la bonne administration.

Les règlements, lois et consignes de sécurité doivent être respectées en tout temps.

- Tout le personnel a la responsabilité de consulter et de connaître les différents plans ou procédures d'évacuation de leur secteur.
- Le service de sécurité peut demander à toute personne pendant son séjour ou en quittant le site, d'ouvrir un colis, un paquet, ou autre emballage qu'elle transporte.
- Respecter les règlements concernant le transport aérien et connexes tels que : heure d'enregistrement des bagages, fouille, débarquement, circulation, aire de sécurité et autres.
- Tout accident avec blessures ou dommages matériels doit être déclaré avant la fin du quart de travail à son superviseur, s'il y a blessure, la personne doit se présenter à l'infirmierie.

ÉQUIPEMENT DE BASE OBLIGATOIRE

- ◆ Chapeau de sécurité
- ◆ Bottes de sécurité
- ◆ Lunettes de sécurité avec protection latérale
- ◆ Gants de cuir, caoutchouc ou Néoprène (ou selon l'utilisation)
- ◆ Autres E.P.I. seront fournis selon votre occupation dans le département

*Le port de ces équipements n'est pas obligatoire dans les salles à manger ou dans les bureaux.

CHASSE

- Aucune chasse n'est permise.
- Il est interdit à tout individu d'être en possession d'une arme de quelque nature que ce soit au campement ou sur les lieux de travail.
- La possession illégale de gibier soit par le type ou par la quantité est interdite.

PÊCHE

- La pêche est permise de juillet à septembre.
- Vous devez obtenir l'autorisation de votre responsable.
- Un permis provincial est requis.
- Un permis local est requis, voir le répartiteur(trice).
- Vous devez suivre la réglementation interne émise par le département d'environnement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

PROCÉDURE D'URGENCE

Tout employé qui fait face à une situation d'urgence détermine s'il peut, en toute sécurité et sans courir de risques personnels, régler ou maîtriser le problème. Il doit alors agir immédiatement et aviser son supérieur.

Si le travailleur est dans l'impossibilité de rétablir la situation, il doit, sans délai, avertir le répartiteur du poste d'urgence en devoir (**2911**). Ce dernier prendra note de toute information pertinente et communiquera, suivant le procédé d'alerte, avec le(s) superviseur(s) et/ou responsable(s) de secteur requis.

À la suite de la procédure d'urgence, les télécommunications se font en fonction du type d'urgence et de la gravité de la situation d'urgence ou du sinistre, comme par exemple: incendie, blessure, déversement de produits dangereux.

DÉTROIT D'HUDSON

- occupation saisonnière de nos jours, permanente dans le passé
- utilisation annuelle pour la chasse aux mammifères marins

RÉGION SÉLECTIONNÉE

- Site naturel de conservation

Havre Douglas (Douglas Harbour)



ANIMAUX SAUVAGES

Les mammifères marins et terrestres représentent une ressource alimentaire importante pour les communautés inuites du Nunavik (Nouveau-Québec). Dans la région de la Baie Déception, le phoque annelé est l'espèce la plus chassée durant toute l'année, alors que le béluga, le phoque du Groenland, le phoque barbu et le morse font

l'objet d'une chasse saisonnière. Depuis quelques années, le caribou est devenu une importante ressource en raison de la croissance des troupeaux du Nunavik (Nouveau-Québec). Toutefois, celui-ci n'est présent que sur une base saisonnière.

De plus, la Société minière Raglan du Québec ltée portera une attention particulière à la protection des stocks d'omble arctique ana drome, ressource essentielle au mode de vie, traditionnel des populations inuites du nord du Québec.



ATTITUDE/RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

- Le commerce, le trafic, la possession, la distribution ou la consommation de drogues, stupéfiants, narcotiques, alcool ou médicaments est interdit à l'exception de ceux prescrits par un médecin ou qui ne peuvent être obtenus en pharmacie sans ordonnance.
Cette directive s'applique à l'ensemble du site de la mine Raglan, qu'il s'agisse du campement ou des lieux de travail.

Les comportements suivants sont interdits:

- Les comportements individuels ou collectifs qui troublent l'ordre ou qui nuisent à la bonne gestion du site et du campement, à la sécurité et au bien-être des occupants.
- Les jeux d'argent ou de hasard, les loteries, tirages ou activités similaires non permises par la loi sont interdits.
- La vente ou toute proposition de vente de marchandises ou de services sans l'autorisation écrite du représentant autorisé est interdite.
- La garde d'animaux de quelque espèce que ce soit est interdit.
- Sont interdits tous les actes pour lesquels la loi prévoit des sanctions pénales, ainsi que toute tentative de commettre de tels actes.
- Les règles et les consignes de sécurité doivent être respectées en tout temps.

- Il est interdit de laver des vêtements de travail (coverall) dans les salles de lavage. Veuillez S.V.P. utiliser la sécherie (dry) située dans le bâtiment Honco.
- Il est strictement interdit de fumer au lit ou dans les endroits indiqués non-fumeur.
- La tranquillité est toujours de rigueur dans les chambres; **les réunions bruyantes ainsi que l'utilisation de radio, télévision et de chaîne stéréophonique susceptible de déranger les occupants des autres chambres doivent cesser à 22 heures tous les soirs.** Durant le jour, veuillez également penser à nos travailleurs de nuit.
- Il est interdit de posséder et d'utiliser des lampes solaires, radiateurs, chandelles ou tout autre appareil générateur de chaleur.
- Il est interdit de posséder des liquides inflammables, des substances toxiques, oxydantes ou explosives.
- Seul le personnel autorisé peut réparer, changer ou modifier les installations mécaniques, électriques, le système de chauffage, le système de communication ou de prévention des incendies.
- Il est interdit d'apposer du ruban adhésif ou autre sur les murs des chambres.
- À tous les jours, afin d'aider l'entretien de l'immeuble, **veuillez ouvrir le rideau métallique** de votre fenêtre et **mettre la ventilation en marche** (échangeur d'air).
- Les équipements sportifs, salle de conditionnement, quilles, sauna, jacuzzi, salle de jeux sont sous la responsabilité du comité des loisirs du complexe Raglan.
- Quiconque désire changer de chambre ou de lieu d'habitation doit faire la demande à la réception du Complexe.
- La possession d'armes à feu et armes de chasse est interdite sur le site.
- La chambre ou lieu d'habitation sont réputés pour être en bon état lorsqu'une personne y emménage. **Les dommages, bris et détériorations ne résultant pas de l'usure normale seront imputables à l'occupant et il devra défrayer les coûts de réparation s'y rattachant.**
- Les chambres doivent être gardées propres et en ordre en tout temps.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Société minière Raglan du Québec Ltée s'est engagée à protéger la vie, la santé et l'environnement pour les générations actuelles et futures. Tous les employés sont responsables d'inclure dans leur planification et travaux quotidiens les actions nécessaires afin de respecter cet engagement.

La Société minière Raglan du Québec Ltée s'acquittera de ses responsabilités en fournissant les ressources nécessaires pour:

- Concevoir, administrer et restaurer ses sites miniers de façon à répondre ou à dépasser les règlements et les lois applicables;
- Travailler en association avec les clients, fournisseurs, associations commerciales et les agences gouvernementales de façon à assurer la manutention et la disposition sûre de tous les matériaux et produits;
- Acquérir les connaissances et les techniques scientifiques qui améliorent constamment l'utilisation sûre et efficace de nos procédés et produits;
- Formuler et mettre en place des systèmes efficaces concernant la prévention, la préparation et la réaction en cas de situation d'urgence;
- Impliquer les employés et informer le public de nos projets, de nos programmes et de notre rendement;
- Sensibiliser les employés à l'importance de cette politique et valoriser son application.

CODES D'USAGE

Falconbridge a développé une série de principes connus sous le nom de codes d'usage, pour nous aider à rencontrer nos responsabilités environnementales.

Les codes nous engagent à "...prendre des mesures responsables face à l'exploration, au développement, au travail des mines, à la production, au transport à l'entreposage, au maniement, à la distribution, à l'utilisation et à la disposition des métaux des sous-produits et des déchets. Ces mesures sont prises afin de minimiser les effets mesurables sur la vie, la santé et l'environnement ainsi que pour protéger nos employés, nos clients, le public en général et l'environnement des risques connus et des hasards que nos produits pourraient représenter."

La politique et les codes d'usage sont les fondements de notre programme environnemental et s'applique à toutes nos opérations mondiales.

RÉPARTITION PHYSIQUE DE L'ENVIRONNEMENT RAGLAN

Bâtisse Honco	Entrepôt Garage Bureau sous-terre Santé-sécurité Répartition Infirmierie Centre des mesures d'urgence Bureaux administratifs Laboratoire Sécherie (dry room) Ingénierie
Complexe	Hébergement Cuisine Aménagement de loisirs Bazar Ressources humaines Accueil / réception Bureau du syndicat Sûreté
Baie Déception	Hébergement Cuisine Infirmierie Entreposage du minéral Parc à carburant Quai
Services Surface	Bureaux administratifs Garage Plan de ciment Carothèque Plan de saumure Cour de l'entrepôt Kiewit-Nuvumiut Katinniq Transport

POUR VOTRE CONFORT, VOUS BÉNÉFICIEZ DE :

- 1 salle d'exercice
- 1 gymnase (badminton, volley-ball, basket-ball)
- 1 piste de course (jogging)
- 2 allées de quilles
- 2 saunas
- 1 bain à remous (tourbillon)
- 1 salle récréative (2 tables de billard, 2 tables de tennis sur table (ping-pong), 1 table Mississippi (sheaffer board), 2 jeux de soccer miniature)
- 1 bibliothèque
- 1 salle de bronzage

RÈGLEMENTS

Ces règlements s'appliquent à toute personne affectée à Raglan, sans exception et peu importe le statut: employés, visiteurs ou entrepreneurs. Les règlements visent à assurer la bonne marche des travaux, la sécurité et une bonne administration. Raglan n'est pas responsable des pertes ou bris des biens personnels.

LOGEMENT (COMPLEXE)

- Lors de votre arrivée, veuillez vous présenter à l'accueil du Complexe pour obtenir un numéro de chambre.
- Les personnes qui vont séjourner à Baie Déception doivent aussi s'enregistrer à l'accueil du Complexe.
- À l'accueil, vous recevrez les clés de votre chambre ainsi qu'un cadenas. Le trousseau a deux clés, une pour la porte et l'autre pour le tiroir de sécurité dans votre chambre.
- Pour faciliter l'entretien, il est interdit de laisser des vêtements par terre et sur le tapis. Nous vous demandons également de ne pas déplacer les lits. L'entretien des chambres est effectué une fois par semaine.
- Les occupants doivent respecter les règles normales d'hygiène et de propreté personnelles.

DÉPART DU SITE

- Lors de votre départ, veuillez remettre la clé de votre chambre à la réception du complexe afin d'obtenir une carte d'embarquement pour l'avion.
- Toute personne qui quitte le site doit vider sa chambre de ses effets personnels. De plus, elle doit signaler son départ à la réception et retourner les effets qui lui ont été confiés.
- Lors de votre départ, veuillez libérer la chambre avant 13h de tout objet personnel. Sur chaque étage, il y a un endroit verrouillé prévu pour l'entreposage de vos bagages. Chaque colis, coffre, boîte ou bagage doit être identifié au nom du propriétaire.
- Vous devez apporter vos bagages à la réception (lobby) pour 13 h

HORAIRE SALLE À MANGER (Les repas se prennent à la cafétéria)

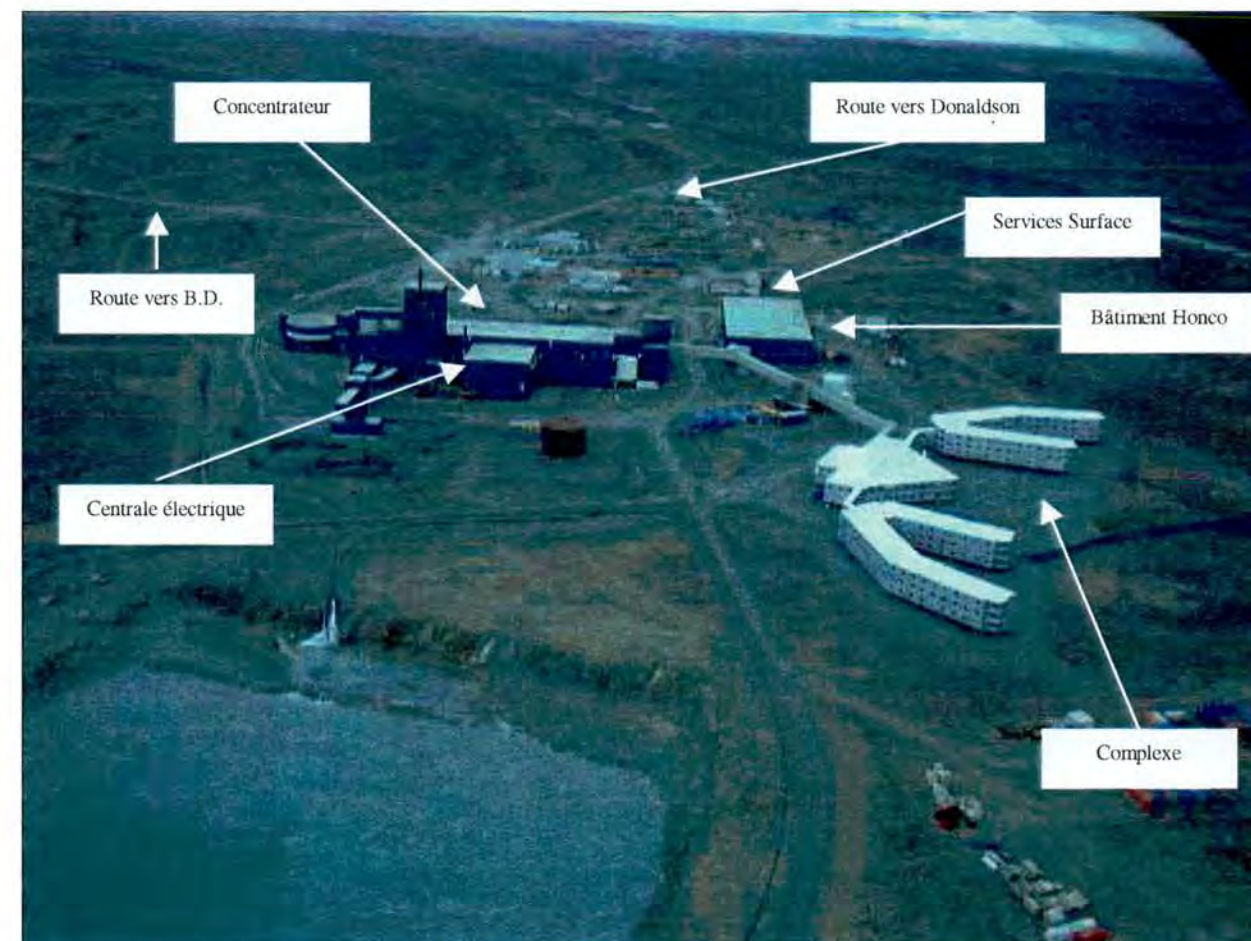
Travailleurs de jour	Travailleurs de nuit (prendre note que la cafétéria est ouverte aussi la nuit)
Déjeuner: 5h30 à 7h	Déjeuner: 5h30 à 8h
Dîner: 11h45 Entretien 12h Surface et Entrepôt 12h15 Mine, Géologie et Ingénierie	Souper: 17h30 à 19h
Souper: 19h à 20h	Minuit: Sac à lunch (17h30)

COMITÉ DES LOISIRS

Depuis le début de l'année 1997, la Société minière Raglan du Québec ltée s'est dotée d'un comité des loisirs.

Pour adhérer à ce comité, il suffit de remplir un formulaire qui autorise le service de la paie à retenir deux (2) dollars par chèque de paie. De plus, la Société minière Raglan du Québec ltée verse également deux (2) dollars par période de paie au comité pour chacun des employés(es) qui y auront adhéré. Ces montants, ainsi que tous les profits engendrés par les ventes du Bazar sont versés au comité des loisirs.

- Concentrateur
- Centrale électrique
- Atelier mécanique industrielle
- Laboratoire
- Usine de traitement du minerai



SERVICES ET ACCOMODATIONS

Le complexe d'hébergement de Raglan a été conçu de sorte à offrir à l'employé beaucoup de confort et de commodité. Le complexe comprend 303 chambres individuelles avec salle de bain, téléphone et service de câblodistribution et 53 chambres à occupation double.

À chaque étage, des laveuses et sècheuses sont à la disposition des travailleurs. On y trouve aussi un salon équipé d'un téléviseur et d'un magnétoscope.

L'infirmierie est ouverte 12 heures par jour: de 7 heures à 19 heures

Le personnel infirmier demeure disponible 24 heures par jour, sur appel

En cas d'urgence médicale seulement, après les heures:
Appeler Répartition 5020

Des infrastructures sont en place pour le service téléphonique. Il est possible de vous téléphoner sur le site en cas d'urgence 24 heures par jour. Les appels interrurbains sont aux frais de l'employé.

Appel interne: **composez le numéro de poste seulement**

Appel hors site pour la région de Rouyn-Noranda : **composez 9 + votre numéro**

Autres appels : **composez 9 + 0 + votre numéro**
(Frais virés ou carte d'appel)

Pour recevoir un appel sur le site : **(819) 762-7800 (+ votre numéro de poste)**

Si vous égarez vos clés après les heures d'ouverture de la réception. Veuillez vous présenter au centre de répartition, (819) 762-7800 #5020.

Numéros de postes importants

URGENCE : 2911

Répartiteur	5020
Infirmier(site)	5018
Infirmier (B.D.)	5176
Environnement	5091
Santé et Sécurité	5008
Sécurité	5074

COURRIER

Pour le service postal, vous pouvez envoyer et/ou recevoir du courrier sur le site. Pour envoyer une lettre, l'affranchir suffisamment et la déposer au comptoir de l'accueil.

POUR RECEVOIR DU COURRIER

Nom et prénom en lettre moulées

Département
Société minière Raglan du Québec Itée, site Raglan
120, avenue de l'aéroport
Rouyn-Noranda, Québec J9X 5B7

BAZAR

Ouverture du dépanneur

Tous les jours:
17h à 17h30 et 19h30 à 20h30
Nous acceptons argent comptant / Interac

Sustainable Development Policy



Sustainable Development is the implementation of practices and policies that contribute to the well-being of the environment, economy and society to address the needs of customers, suppliers, shareholders, employees, government, the general public and the communities in which we operate, without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

Falconbridge is committed to sustainable development and will provide the resources necessary to:

- design, construct, operate, decommission and re-assess its operations while promoting continual improvement in order to meet or surpass applicable environmental, health, hygiene, energy and safety regulations, laws and company standards;
- implement risk management, pollution prevention and energy efficiency systems and conduct regular environmental, health, hygiene, safety and emergency response audits;
- ensure that its activities are conducted in a responsible and ethical manner which will help maintain the long-term sustainability and aesthetic quality of its surroundings;
- acquire scientific knowledge and technologies that can assist in continually improving the safe, efficient use of Falconbridge's processes and products;
- promote the establishment of responsible standards through active participation with employees, governments and other stakeholders;
- promote the safe use, reuse, recovery, recycling, transportation and disposal of Falconbridge products by informing and working with customers, suppliers, industry associations and government agencies;
- facilitate dialogue with stakeholders in order to anticipate and address issues of regional and global sustainability that are relevant to its business;
- foster the environmental, economic and social well-being of the communities in which it operates;
- promote employee awareness of this policy and enhance their capabilities to implement its objectives; and
- regularly communicate progress on this policy to interested stakeholders.

These principles will guide Falconbridge's actions as responsible business stewards, while serving the best interests of the natural environment upon which we are all dependent.

Øyvind Hushovd
President & CEO

Robert Telewiak
Vice President Environment

March 1999



Administration régionale KATIVIK Regional Government
P.O. Box 9 KUUJJUAQ (QUÉBEC) CANADA J0M 1C0

Kuujuaq, le 25 juillet, 2003

Mme Blandine Arseneault
Biologiste, Superviseur en environnement
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC
120, avenue de l'Aéroport
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B7


OBJET: Visite des installations de Raglan

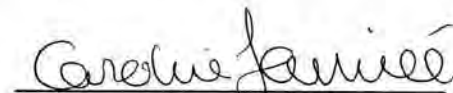
Mme Arseneault,

La présente est pour vous remercier d'avoir organisé pour nous une visite du site et des installations de la mine Raglan. Nous sommes très reconnaissantes du temps que vous nous avez consacré pour expliquer la gestion actuelle des matières résiduelles et pour discuter du projet de recyclage que nous élaborons pour la région du Nunavik.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la visite et de nos discussions sur le projet Kativik Nord. Tel qu'indiqué dans ce résumé, la prochaine étape pour nous sera de vous fournir un plan plus détaillé du projet afin que vous puissiez commencer à en évaluer le potentiel pour la SMRQ. Nous considérons que c'est un projet pertinent qui pourrait bénéficier tant à votre entreprise qu'aux villages nordiques. Nous espérons que votre entreprise y trouvera l'intérêt pour y participer.

Au nom du Comité consultatif de l'environnement et de l'Administration régionale Kativik, nous vous remercions encore et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Nathalie Girard
Biologiste, Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik


Caroline Larrivée
Aménagiste
Administration régionale Kativik

Minutes of the meeting - Raglan

Blandine Arseneault, *Biologist and Environment Supervisor, SMRQ*

Nathalie Girard, *Biologiste, Executive Secretary, Kativik Environmental Advisory Committee*

Caroline Larrivée, *Land Use Planner, Kativik Regional Government*

Kattiniq, July 2nd, 2003

9h30 Visit of installations at Raglan and description of waste management

Sites visited:

- 1) landfill, where are stocked all residual waste that cannot be incinerated (metal, tires);
- 2) open-air site, where residual waste that cannot be treated in the combustion chamber are burnt;
- 3) containers for stocking dangerous waste (hydrocarbons, solvents, etc.); two containers are filled with compatible waste to be shipped to Southern Quebec and six containers serve to stock dangerous waste by type;
- 4) combustion chamber, where domestic waste is incinerated.

13h30 Discussion

- Ms Arseneault completes the explanations concerning residual waste management at Raglan and gives examples of the ISO 14001 procedures.
- Project Kativik North:

Ms Arseneault describes her understanding of Mr. Landry's project following the meeting they had together in March 2003. Ms Girard goes on to give more detailed explanations of the project and the anticipated implementation of the project (number of communities that can participate each year, work team, etc.). Ms Arseneault requests more precise information with respect to SMRQ's expected level of involvement.

The discussion ends by identifying action items towards the development of this project. The information needs for each party are established. KRG must provide:

- a list of all recyclable material eligible within this project
- the equipment required (for treatment and transportation of material)
- a description of the recycling process (from the source location to maritime transportation) with particular needs for each phase of the project (human resources required, equipment, etc.)

The SMRQ must provide:

- a list of the residual material that the company is interested in recycling
- the volumes of material (existing and anticipated) for each type of material identified
- the available equipment on-site (with respect to the equipment required identified by KRG)

Compte-rendu de la réunion à Raglan

Blandine Arseneault, *biologiste et superviseure en environnement*, **Société Minière Raglan du Québec**

Nathalie Girard, *biologiste, secrétaire exécutive* **Comité consultatif de l'environnement Kativik**

Caroline Larrivée, *aménagiste*, **Administration régionale Kativik**

Kattiniq, le 2 juillet, 2003

9h30 Visite des installations du site de Raglan et explication de la gestion des déchets

Sites visités :

- 1) dépotoir à ciel ouvert, où sont entreposés toutes les matières résiduelles non-consumables (métaux, pneus);
- 2) site de brûlage à ciel ouvert, où sont entreposés toutes les matières résiduelles qui ne peuvent être traitées dans la chambre à combustion;
- 3) conteneurs pour entreposage des matières dangereuses (solvants, hydrocarbures, etc.); deux conteneurs sont remplis avec des matières dangereuses compatibles pour l'envoi par bateaux vers le sud de la province où ces matières sont traitées et six conteneurs servent à entreposer les matières dangereuses par type;
- 4) chambre à combustion, où sont brûlés les déchets consommables.

13h30 Discussion

- Mme Arseneault complète les explications sur la gestion des matières résiduelles à Raglan et donne des exemples de la procédure ISO 14001
 - Discussion du Projet Kativik Nord :
Mme Arseneault décrit sa compréhension du projet de M. Landry suite à sa rencontre avec lui au mois de mars 2003. Mme Girard enchaîne avec une explication plus détaillée du projet et du fonctionnement général anticipé de la mise en œuvre du projet (nombre de communautés pouvant participer par année, composition de l'équipe de travail, etc.). Mme Arseneault demande plus de précisions quant à l'implication attendue de la SMRQ.
La discussion se termine par l'identification des prochaines étapes du projet et avec l'établissement des besoins en information de chaque partie. L'ARK doit fournir :
 - une liste du matériel recyclable éligible dans le cadre du projet
 - l'équipement requis pour le traitement et transport du matériel
 - la description des étapes du recyclage (de la source au transport maritime) avec une liste des besoins à chaque étape (ressources humaines exigées, équipement requis, etc.)
- La SMRQ doit fournir :
- la liste des matériaux résiduels que l'entreprise pourrait recycler
 - les volumes (existants et projetés) pour chaque matériel identifié
 - l'équipement disponible sur le site (en lien avec l'équipement requis identifié par l'ARK)

Kuujuuaq, le 4 juillet, 2003

Mme Blandine Arseneault
Biologiste, Superviseur en environnement
SOCIETE MINIERE RAGLAN DU QUEBEC
120, avenue de l'Aéroport
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B7

OBJET: Visite des installations de Raglan

Mme Arseneault,

La présente est pour vous remercier d'avoir organisé pour moi et Mme Caroline Larrivée une visite du site et des installations de la mine Raglan. Nous sommes très reconnaissantes du temps que vous nous avez consacré pour expliquer la gestion qui est faite actuellement de vos matières résiduelles et pour discuter du projet de recyclage que nous élaborons pour la région du Nunavik.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la visite et de nos discussions sur le projet Kativik Nord. Tel qu'indiqué dans ce résumé, la prochaine étape pour nous sera de vous fournir un plan plus détaillé du projet afin que vous puissiez commencer à évaluer le potentiel pour Raglan. Nous considérons que c'est un projet pertinent qui pourrait bénéficier à votre entreprise de la même façon qu'il le sera pour les villages nordiques. Nous espérons que votre entreprise y trouvera l'intérêt pour y participer.

Au nom de l'Administration régional Kativik, du Comité consultatif de l'environnement Kativik et en mon nom personnel je vous remercie encore et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie Girard
Biologiste, Secrétaire exécutive pour le
Comité consultatif de l'environnement Kativik

c.c. Caroline Larrivée, Aménagiste pour l'Administration régionale Kativik

Le 1^{er} juillet, 2003

Projet Kativik Nord
Visite des installations de Raglan

Grille de questionnaire

- 1) Compréhension que Falconbridge/Raglan (Raglan) a du projet
 - Résumé de la rencontre avec J. Landry
 - Intérêt pour Raglan de ce projet
 - Attentes de Raglan face au projet
 - Objectifs visés (par exemple, cibles à fixer en termes de réduction de matières résiduelles, etc.)

- 2) Implication de Raglan dans le projet
 - Participation / contribution en termes de
 - matériel (quels matériaux seront disponibles pour ce projet)
 - support
 - financement

- 3) Gestion de la matière résiduelle
 - Comment / qui / historique du projet (mise en place, limites, etc.)
 - Triage des matières résiduelles?
 - Recyclage (tentatives? obstacles? contraintes?)
 - Que se passent-il avec le matériel résiduel des procédés pour séparer les métaux (tailing)?

- 4) Début du projet Kativik Nord chez Raglan
 - Est-il réaliste de prévoir commencer à l'été 2004?
 - Quels sont les possibilités chez Raglan de :
 - Fournir hébergement/repas aux travailleurs et consultant
 - Fournir transport depuis le village d'origine
 - Rendre disponible un camion pour les travailleurs
 - Investir pour de l'équipement (machinerie pour traiter matériel afin de le rendre « transportable »)
 - Participer à la formation (support financier)

Informations sur ISO 14000 (procédures mise en place; évaluation des impacts).

Contributeurs au projet :

KRG :

- Employment and training: formation (% des frais liés au consultant et on-the-job training, 3 ans;)
- RRD : contribution pour les frais liés à la formation (tous les frais : hébergement, transport, salaires des employés, consultant, etc.)
- MPW: restauration des dépotoirs (fonds disponibles pouvant servir à l'achat de matériel – bacs, clôture, affiches, outillage divers)

Makivik : possibilité de fournir transport par bateau du matériel

MAMM : possibilité via différents programmes (assistance technique, etc.)

Recyc-Québec : possibilité de fournir un support

Environnement Canada : possibilité de fournir un support

Environnement Québec : possibilité de fournir un support

Notes supplémentaires :

Pour l'ARK, il s'agit d'un projet durable en raison de la façon de le projet sera mené (quelques communautés par année et recommencer le tour des communautés de façon régulière). Ainsi, il sera possible de revenir à Raglan à plus d'une reprise.

Ne pas oublier de vérifier, parmi les matériaux, les pneus (évaluer quantité et possibilité de recycler; déterminer potentiel pour l'achat d'équipement)

Régistre de Collecte des déchets / collect records

Date	Employe / Employee	Nombre / Number	
j/m/a d/m/y			
01-06-03	Michel Tremblay	# 0163	
Petites bennes / Small bins			
Lieu / Location	Collecte/collect	No conteneur	Conform
Vide / Emty			
			C N/C
		Out/Yes / Non No	
HONCO			
Entre porte 3 et 4 brûlable	✓ 120	No 91-tc-05	✓
Entre porte 3 et 4 enfouissement		No 91-tc-14	
Entre porte 4 et 5 enfouissement	✓ 120	No 91-tc-07	✓
Entre porte 6 et 7 brûlable		No 91-tc-15	
Entre porte 12 brûlable		No 91-tc-01	
Entre porte 12 brûlable		No 91-tc-02	
Entre porte 12 enfouissement	✓ 120	No 91-tc-06	✓
Entrepôt porte 10 brûlable		No 91-tc-04	
Moulin			
Porte MC 4 enfouissement	✓ 120	No 91-tc-10	✓
Porte MC 4 enfouissement	✓ 120	No 91-tc-11	✓
Porte MC 4 brûlable	✓ 120	No 91-tc 16	✓
Katinniq Transport			
Katinniq Transport brûlable		No 91-tc-03	
Katinniq Transport enfouissement	✓ 110	No 91-tc-08	✓
Construction			
Près de l'office brûlable		No 91-tc-18	
Service Surface			
Près de l'office brûlable		No 91-tc-17	
Menuiserie			
Shop des Menuisiers brûlable		No 91-tc-20	
Exploration			
Brûlable	✓ 100	No 91-tc-19	✓
Enfouissement	✓ 100	No 91-tc-09	✓
Enfouissement		No 91-tc-13	
Enfouissement		No 91-tc-12	
Compilation des voyages / Trip records			
No.	De / From	A / To	Détails/Details (%'s roll-off
1	Katinniq site	Katinniq Dump	95% bois 5% poubelles
1	Katinniq site	Donaldson Dump	55% fer 45% rubber
	Katinniq site	Katinniq Dump	
1	Katinniq site	Donaldson Dump	100% fer
	Baie Déception	Katinniq Dump	
	Baie Déception	Donaldson Dump	
1	Mine trois	Katinniq Dump	80% bois 20% poubelles
	Mine trois	Donaldson Dump	
	Exploration	Katinniq Dump	
	Exploration	Donaldson Dump	

Régistre de collecte des déchets / collect records

Date	Employee / Employee		Nombre / Number	
j/m/a d/m/y				
02-06-03	Michel Lecomblay		# 0163	
Petites bennes / Small bins				
Lieu / Location	Collecte/collect	No conteneur	Conform	
Vide / Emty				
HONCO	Oui/Yes / Non No		C	N/C
Entre porte 3 et 4 brûlable	✓ 100	No 91-tc-05	✓	
Entre porte 3 et 4 enfouissement		No 91-tc-14		
Entre porte 4 et 5 enfouissement		No 91-tc-07		
Entre porte 6 et 7 brûlable		No 91-tc-15		
Entre porte 12 brûlable	✓ 120	No 91-tc-01	✓	
Entre porte 12 brûlable	✓ 120	No 91-tc-02	✓	
Entre porte 12 enfouissement		No 91-tc-06		
Entrepôt porte 10 brûlable	✓ 120	No 91-tc-04	✓	
Moulin				
Porte MC 4 enfouissement		No 91-tc-10		
Porte MC 4 enfouissement		No 91-tc-11		
Porte MC 4 brûlable	✓ 120	No 91-tc 16	✓	
Katinniq Transport				
Katinniq Transport brûlable	✓ 60	No 91-tc-03	✓	
Katinniq Transport enfouissement		No 91-tc-08		
Construction				
Près de l'office brûlable	✓ 90	No 91-tc-18	✓	
Service Surface				
Près de l'office brûlable	✓ 100	No 91-tc-17	✓	
Menuiserie				
Shop des Menuisiers brûlable	✓ 75	No 91-tc-20	✓	
Exploration				
Brûlable	✓ 70	No 91-tc-19	✓	
Enfouissement		No 91-tc-09		
Enfouissement		No 91-tc-13		
Enfouissement		No 91-tc-12		
Compilation des voyages / Trip records				
No.	De / From	A / To	Détails/Details (%'s roll-off	
1	Katinniq site	Katinniq Dump	100% pourboles	
	Katinniq site	Donaldson Dump		
	Katinniq site	Katinniq Dump		
	Katinniq site	Donaldson Dump		
1	Baie Déception	Katinniq Dump	100% bois	
	Baie Déception	Donaldson Dump		
1	Mine trois	Katinniq Dump	100% bois	
	Mine trois	Donaldson Dump		
	Exploration	Katinniq Dump		
	Exploration	Donaldson Dump		



Procédure ISO-GEN-001 Gestion des déchets

Département propriétaire de la procédure :	Environnement
S'adresse à :	Tous

BUT :

- Décrire le processus utilisé pour gérer nos matières résiduelles lequel comprend : Tri, collecte, entreposage, inspection et disposition.
- Respecter le certificat d'autorisation émis par le MEF sur la gestion des déchets.

PORTÉE :

- S'applique aux matières résiduelles suivantes : déchets domestiques, déchets solides, déchets dangereux, déchets biomédicaux et déchets spéciaux provenant des activités de SMRQ;
- Elle doit être suivit par tous les travailleurs et entrepreneurs œuvrant sur la propriété minière de SMRQ;
- Cette procédure ne s'applique pas aux résidus miniers ni aux boues du biodisques.

NOTE(S) GÉNÉRALE(S) :

N/A

<i>Non contrôlé sans estampe</i> <i>Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé</i>	Code : ISO-GEN-001	
<small>P:\Procédures\ISO 14001\Procédures d'opération\Général\ISO-GEN\ISO-GEN-001_29052003.doc</small>	Titre : Gestion des déchets	Page 1 de 12



RESPONSABILITÉS :

- Le **Surintendant de chaque département** est responsable de s'assurer que les contenants nécessaires au respect de cette procédure soient mis disponibles aux employés.
- Le **Contremaître** et/ou **superviseur de chaque département** est responsable de s'assurer que cette procédure est suivie. Les **Employés** de chaque secteur de travail sont responsables d'appliquer cette procédure.
- Le **Technicien** et le **Superviseur en Environnement** sont responsables de faire un suivi périodique de la bonne application de cette procédure.
- L'**infirmier(ère)** est responsable d'assurer la bonne gestion des déchets biomédicaux.

Catégories de déchets :

1. Déchets solides (brûlables et non brûlables)
2. Déchets domestiques du Complexe (incinérateur)
3. Déchets dangereux (expédition au Sud)
4. Déchets biomédicaux (expédition au Sud)
5. Déchets spéciaux

1. Déchets solides

1.1 Le tri

- **Chaque employé** doit faire le tri des déchets solides « Brûlables » et « Non Brûlables » dans les contenants identifiés selon le type de déchets et conformément à la liste de référence affichée dans les différents lieux de travail (réf. annexe).

1.2 Les contenants

- Le **Contremaître** et/ou **Superviseur** de chaque département s'assure qu'il y a, dans chaque lieux de travail, des contenants de capacité suffisante pour accueillir les deux types de déchets (brûlables et non brûlables) et que ces contenants de collecte soient identifiés par type de déchets (Brûlables / Non Brûlables).
- À **Katinniq**, les contenants principaux pour la cours sont localisés du côté Est du concentrateur (secteur du portail nord) sur l'aire de manutention et sont identifiés.
- À **Baie Déception**, les deux bacs sont localisés à l'intérieur du hangar. La cuisine de Baie Déception possède un bac pour les déchets brûlables. Lorsque les bacs à déchets sont pleins, le **Superviseur de Baie Déception** s'assure que leur contenu est dirigé soit vers le site d'enfouissement de Donaldson pour les rebuts non brûlables, soit vers le dépotoir de brûlage à ciel ouvert pour les déchets qui doivent être brûlés.
- Les aires de travail éloignées de Katinniq telles que les **Zone 2 et 3** et **l'aéroport de Donaldson** sont également pourvues de contenants pour le tri des déchets.



1.2 Collecte de déchets pour le dépotoir à ciel ouvert (déchets brûlables)

- Les *employés des Services de Surface* désignés pour la collecte doivent :
- S'assurer que le contenu de chaque boîte à déchets est composé de matériaux brûlables; s'il y a des matériaux non brûlables, il demande un tri avant de collecter.
 - À la fin de la collecte, apporter les déchets brûlables au dépotoir à ciel ouvert de Katinniq pour être brûlés.
 - Lorsque le bac sur le chantier qui sert à entreposer les déchets brûlables est plein, apporter ces déchets au dépotoir à ciel ouvert de Katinniq pour être brûlés.
 - Lorsque le dépotoir à ciel ouvert de Katinniq est plein au deux tiers (2/3) (4 à 6 fois par année), transporter les cendres éteintes vers le site d'enfouissement de Donaldson en vérifiant d'abord :
 1. S'il y a apparence de feu (fumée ou flamme) après le chargement des cendres au dépotoir à ciel ouvert de Katinniq**.
 2. S'il y a apparence de feu (fumée ou flamme) avant le déchargement au site d'enfouissement de Donaldson
- ** S'il y a apparence de feu dans les cendres, ne pas les décharger au site d'enfouissement : ramener les cendres au dépotoir à ciel ouvert de Katinniq et attendre que le feu soit éteint avant de recommencer la manœuvre.

1.3 Collecte de déchets pour l'enfouissement à Donaldson (non brûlables)

- Les *employés des Services de Surface* désignés pour la collecte des déchets non brûlables doivent :
- Sur appel (répartiteur SS), acheminer les déchets non brûlables à la boîte réservée aux déchets pour enfouissement;
 - Lorsque le bac sur le chantier qui sert à entreposer les déchets non brûlables est plein, apporter ces déchets au site d'enfouissement à Donaldson.

2. Déchets domestiques

- Les *employés des Services de Surface* désignés doivent :
- Collecter les déchets de cuisine et les déchets provenant du Complexe d'hébergement qui sont disposés dans une aire prévue à cet effet dans le secteur de la cuisine du Complexe.
 - Acheminer ces déchets à l'incinérateur pour être brûlés.
- Si l'incinérateur est hors service, acheminer les déchets domestiques au site de brûlage à ciel ouvert de Katinniq.

3. Déchets dangereux

3.1 Types de déchets dangereux et le contenant pour les entreposer* :

Non contrôlé sans estampe Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé	Code : ISO-GEN-001	
PA/Procédures ISO 14001/Procédures d'opération/Général ISO-GEN/ISO-GEN-001_29052003.doc	Titre : Gestion des déchets	Page 3 de 12



- Sols contaminés aux hydrocarbures et autres matériaux contaminés (barils, poches et boîtes hermétiques)
- Absorbants souillés par des hydrocarbures (barils, poches et boîtes hermétiques)
- Batteries (poches sur palettes)
- Huiles usées (baril 45 gallons -plastique ou métal)
- Graisses usées (baril 45 gallons -métal)
- Boues de clarificateur de la Centrale Électrique (baril 45 gallons -métal)
- Diesel usé (baril 45 gallons -métal)
- Peinture (chaudières ou baril 45 gallons -plastique ou métal)
- Acides (contenants d'origine - plastique compatible ou verre)
- Solvants usés (baril 45 gallons - métal)
- Glycol, antigel (baril 45 gallons – plastique ou métal)

*Cette liste est non-exhaustive

- Si l'employé n'est pas certain du caractère dangereux ou non d'un déchet, il s'informe auprès de son superviseur ou du département en Environnement.
- Pour les grandes quantités de **sols contaminés aux hydrocarbures**, le *Technicien* et le **Superviseur en l'Environnement** :
 - Sont seuls à pouvoir autoriser l'entreposage sur le « pad » Bechtel (à côté du plan de saumure);
 - Identifient clairement les tas de sols qui y sont entreposés;
 - Échantillonnent les sols contaminés et envoient les échantillons dans un laboratoire externe pour analyses d'hydrocarbures;
 - Autorisent l'enfouissement des sols si les analyses indiquent des niveaux d'hydrocarbures en-dessous du Critère « C »;
 - Assurent un retournement des sols au cours de la saison estivale afin de permettre la dégradation des hydrocarbures.

3.2 Préparation des déchets dangereux (DD) pour la collecte:

A) Dans chaque département l'employé désigné pour préparer la collecte des DD doit :

- 1) Ne pas mélanger les types de déchets dangereux;
- 2) Avant de commencer à transvider tout produit, vérifier si le contenant est en bonne condition et qu'il est compatible avec le type de déchet dangereux (voir liste ci-haut);
- 3) S'assurer que le bouchon ferme hermétiquement et qu'il ne fuit pas (des bouchons neufs sont disponibles à l'entrepôt);
- 4) Garder un espace libre de 3-4 po. (barils de 45 gallons) afin de permettre l'expansion du produit;
- 5) Coller une étiquette d'identification sur une surface propre du contenant dès le début de son utilisation (étiquettes disponible dans les départements concernés, sinon contacter le département de l'environnement);
- 6) Indiquer sur l'étiquette le type de déchets dangereux, le département et la date;

Non contrôlé sans estampe Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé	Code : ISO-GEN-001	
PAProcéduresISO 14001Procédures d'opérationGénéral ISO-GENISO-GEN-001_29052003.doc	Titre : Gestion des déchets	Page 4 de 12



7) Regrouper dans un même secteur tous les barils de déchets dangereux en attente de transport vers le site d'entreposage (éviter l'accumulation trop importante de contenants de déchets dangereux).

B) Le superviseur du secteur ayant des déchets dangereux :

1) Contacte le personnel du département de l'Environnement pour l'inspection des contenants, ils pourraient être refusés s'ils ne respectent pas les consignes.

C) Le personnel du département de l'Environnement :

2) Quand tout est conforme, le département de l'environnement est chargé de contacter le répartiteur des services surface pour la collecte.

D) L'opérateur des Services de surface désigné pour la collecte des déchets dangereux doit:

3) À la suite d'une demande faite par le personnel du département de l'Environnement, transporter les contenant de déchets dangereux au site d'entreposage de déchets dangereux et entreposer ceux-ci dans les conteneurs identifiés selon le type de déchet.

4) Rappporter tout déversement ou fuite à son superviseur immédiat qui contacte le personnel du département de l'Environnement dans les plus brefs délais.

5) S'assurer que les conteneurs sont verrouillés lorsqu'il quitte le site d'entreposage de déchets dangereux.

3.3 Inventaire des déchets dangereux

➤ Le **Technicien** ou le **Superviseur en Environnement** doit :

- S'assurer que l'inspection et l'inventaire des conteneurs de déchets dangereux est fait à tous les 3 mois;
- Transmettre au Ministère des Ressources Naturelles, un rapport annuel des déchets dangereux qui ont transité sur la propriété SMRQ.

3.4 Expédition des déchets dangereux à Baie Déception pour le transport maritime

Le **Technicien** ou le **Superviseur en Environnement** doit :

- 1) Coordonner la préparation des conteneurs de déchets dangereux pour leur envoi à Baie Déception;
- 2) Contacter un **employé ayant eu la formation TMD** pour la vérification du contenu des conteneurs à expédier. Ce dernier complète les documents nécessaires pour le transport maritime;
- 3) Contacter le répartiteur des Services de surface pour l'envoi des conteneurs de déchets dangereux au port de Baie Déception.

4. Déchets biomédicaux

➤ La gestion des déchets biomédicaux est sous l'entière responsabilité de **l'infirmier**.



4.1 Description des déchets biomédicaux

- Les déchets biomédicaux générés à Raglan sont de type non anatomiques:
 - Objet piquant, tranchant ou cassable qui a été en contact avec du sang, un liquide ou un tissu biologique provenant de soins médicaux.
 - Vaccin de souche vivante.
 - Contenant de sang ou du matériel ayant été imbibé de sang provenant de soins médicaux.
 - Les médicaments périmés ne sont pas des déchets biomédicaux au sens de la réglementation, mais ils peuvent être pris en charge par la même firme de recyclage.
- Il est suggéré de retourner les médicaments périmés chez le fournisseur, si ce n'est pas possible ils pourront être envoyés avec les déchets biomédicaux.
- **Pour disposer de ces déchets, il est obligatoire de les envoyer à un titulaire d'un permis d'exploitation d'un système de gestion des déchets biomédicaux, c'est à dire à une firme spécialisée.**

4.2 Entreposage à l'infirmierie

- Les objets piquants, tranchants ou cassables doivent être déposés dans les boîtes de plastique jaune conçues à cette fin. Lorsque la boîte est pleine, le poids de la boîte doit être inscrit au registre hebdomadaire.
- Le matériel ayant été imbibé de sang (pansement, etc.) doit être au fur et à mesure placé dans un sac de plastique, vidé de son air et fermé de façon étanche afin d'éviter les odeurs.
- Les déchets biomédicaux doivent être entreposés à une température inférieure à 4° C donc au réfrigérateur ou au congélateur.
- Les médicaments périmés, s'ils ne sont pas retournés chez le fournisseur, devront être placés dans une chaudière de plastique solide avec l'identification « Médicaments périmés ». En aucun cas ils ne doivent être placés dans les mêmes boîtes que les déchets biomédicaux. Il n'est pas nécessaire de les conserver au frais.
- La cueillette des déchets biomédicaux peut au besoin se faire à tous les trois mois au bureau de Rouyn par une firme spécialisée. Les dates de cueillettes sont fournies par la firme. Il est de la responsabilité du **personnel infirmier** d'expédier les déchets à Rouyn en vu de leur cueillette, d'aviser la firme de recyclage et d'aviser le responsable des expéditions du bureau de Rouyn.



4.3 Tenue d'un registre hebdomadaire d'entreposage

- Il est obligatoire de tenir un registre hebdomadaire des déchets produits.
- Il faut y inscrire la quantité (poids) et le type de déchets produits.
- Il est suggéré d'y inscrire également les quantités retournées dans le sud car cette information sera nécessaire pour la préparation du rapport. ~~Voir formulaire ci-joint.~~
- Ce registre doit être conservé pendant au moins trois ans après la dernière inscription.

4.4 Rapport annuel de production

- Préparer le rapport annuel le 1 avril de chaque année.
- Il faut y inscrire la quantité totale produite et la quantité totale expédiée durant l'année.
- Les rapports annuels doivent également être conservés pendant au moins trois ans.

4.5 Expédition à Rouyn

- Le transport aérien et terrestre des déchets biomédicaux est réglementé. Tous les déchets doivent être déposés dans des boîtes de type 4G. Ce type de boîte peut être fourni sur demande par l'entrepôt en différents formats. Il est possible de mettre ensemble les déchets imbibés et les contenants de lames et aiguilles.
- Les médicaments peuvent être envoyés directement dans les chaudières de plastique avec inscription « Médicaments périmés ».
- Les contenants à expédiés au sud doivent être apportés à l'entrepôt pour préparation du manifeste de transport et étiquetage adéquat.
- Les déchets devraient être envoyés à Rouyn la semaine précédant la collecte. Il est nécessaire d'aviser le **responsable des expéditions** au bureau de Rouyn lorsque des déchets biomédicaux lui seront envoyés. Ce dernier devra conserver les colis à l'entrepôt de Rouyn (au frais si possible) en attendant que la firme de récupération fasse la collecte. Il faut indiquer la date prévue de la collecte ainsi que le nom et l'adresse de la firme.
- Identification de la firme de récupération des déchets :
 - Pyroval (Contact : Danielle Hélie)*
 - 822 boul. Guimond, #206
 - Longueuil (Québec)
 - J4G 1T5
 - Tél. : (450) 677-0209
 - Fax : (450) 677-1025



5. Déchets spéciaux

- On entend par « déchets spéciaux » les produits qui sont générés et transportés sur une base régulière mais qui ne sont pas gérés de la même façon que les déchets solides, dangereux ou biomédicaux. La liste suivante énumère les différents types de déchets spéciaux qui sont gérés sur le site Raglan.

Type de déchets spéciaux et leur site de disposition :

- Déchets humains (provenant des toilettes isolées) : Biodisques
- Boues des biodisques : lagune au dépôt en milieu nordique (adjacent le dépotoir de Katinniq)
- Boues de la baie de lavage : Parc à résidus
- Boues des puisards de l'exploitation souterraine : Halde à stériles générateurs d'acide Zone 3
- Eau contaminée des puisards du Hangar de BD : Bassin collecteur de l'usine
- La neige contaminée aux hydrocarbures doit être récupérée et transvidée dans un bac étanche prévu à cet effet;

Le *Technicien* ou du *Superviseur en Environnement* seulement peuvent autoriser que le sol et la neige contaminés par le concentré ou le résidu soient disposés dans les zones contrôlées du parc à résidus.

<i>Non contrôlé sans estampe</i> <i>Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé</i>	Code : ISO-GEN-001	
P:\Procédures\ISO 14001\Procédures d'opération\Général ISO-GEN\ISO-GEN-001_29052003.doc	Titre : Gestion des déchets	Page 8 de 12



Définitions applicables à ce document	
N/A	

Description des produits (s'il y a lieu)	
N/A	



Procédure ISO-GEN-001 Gestion des déchets

Je, soussigné, affirme avoir lu et compris ces procédures et je m'engage à les respecter en tout temps.

Date	Matricule	Nom du superviseur	Signature du superviseur
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature
Date	Matricule	Nom	Signature



DÉCHETS BRÛLABLES / BURNABLE WASTE
bois / wood
papiers, cartons / papers, cardboard
filtres à huile (vidés et écrasés) / oil filters (emptied and crushed)
filtres à air / air filters
ordures ménagères ¹ / domestic wastes ¹
chiffons ² / rags ²
absorbants pour plancher / floor absorbents
Petites bombonnes de gaz comprimé (obligatoirement enlever la valve pour vider complètement le contenu / small cans compressed gaz (obligatory to take off the valve to empty completely the cans.

¹ Les déchets domestiques provenant du Complexe sont acheminés à l'incinérateur lorsque possible.

¹ The Complex domestic waste are sent to the incinerator when possible.

² Les chiffons ou absorbants très imbibés de produit dangereux sont considérés comme un déchet dangereux – voir la procédure ci-haut pour le mode de gestion.

² Rags or absorbants that are saturated with a dangerous product are considered as a hazardous waste – refer to this procedure for hazardous waste management.

DÉCHETS POUR L'ENFOUISSEMENT / WASTE FOR LANDFILL
Produits ferreux / iron products
Produits de caoutchouc / rubber products
tuyaux de plomberie (cuivre, acier, etc) / plumbing pipes (copper, steel, etc)
fils électriques / electric wires
pneus / tires
verre / glass
Lumière de véhicule / vehicle lights
fibres de verre / fiberglass
Panneaux de styromousse / styrofoam boards
laine isolante / insulation (fiberglass)
boyaux hydrauliques ou de caoutchouc / hydraulic or rubber hoses
plâtre et feuilles de placoplâtre / plaster and plaster boards
Plastique sous diverses formes / plastic under different forms
Plexiglass/plexiglass
Contenants d'aérosol perforés seulement / perforated aerosol cans only
sac de calcium / calcium bags - Super sacs/Super bags
résine (Rock lock) / resin (Rock lock)
Bombonnes de propane vides/empty propane cans

Non contrôlé sans estampe

Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé

PA/Procédures ISO 14001/Procédures d'opération Général ISO-GEN/ISO-GEN-001_29052003.doc

Code : ISO-GEN-001

Titre : Gestion des déchets

Page 11 de 12



- ~~— Pour tous sols contaminés et autre matière contaminée, référez-vous au département de l'environnement.~~
- * Produits qui ne peuvent pas être envoyés avec les déchets solides: **Mineral – Stérile acide – concentré – Produits chimiques – Réactifs – sols contaminés (huile, graisse, diesel).**
 - * ~~*For any contaminated soil or any other contaminated matter, consult the environmental department.*~~
 - * Products that can't be sent to solid waste: **Mineral – Acid sterile – condensed – chemical product – Reactives – contaminated ground (oil, grease, diesel).**
- ** Pour renseignements additionnels ou incertitudes sur la disposition de produits ou de matières, référez-vous au département de l'environnement.
- ** ~~*For any other information on waste management, consult the environmental department.*~~

<i>Non contrôlé sans estampe</i> <i>Valide seulement le 02/07/2003 si non estampé</i>	Code : ISO-GEN-001	
P:\Procédures\ISO 14001\Procédures d'opération\Général ISO-GEN\ISO-GEN-001_29052003.doc	Titre : Gestion des déchets	Page 12 de 12

Exemple



Société Minière Raglan du Québec
120 Avenue de l'Aéroport
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X-5B7

Transport maritime

Nom de l'entreprise **S.M.R.Q.**
Numéro du "conteneur" 3085510
Numéro du cadenas _____
Numéro du scellé 227143

INVENTAIRE

QUANTITÉ	DESCRIPTION	DATE
1	20 FOOT CONTAINER CONTAINING:	
	10 X CUBE (1m ³) AVEC BATTERIE USE ONU-279X	
	CLASSE B	
	Services Sanitaire de	
	Recyclage Expert Inc	
	8745 Place Crescent 1	
	Ville D'anjou Qué	
	H1J-1C9	
	(514) 355-4150	
	Poids: 8340 kg	

Responsable de l'entreprise (conteneur) [Signature] Date 19-08-02
Responsable de SMRQ [Signature] Date 19-08-02
Date du scellé 19-08-02

Remettre au représentant de l'entreprise "conteneur"

56



**SOCIÉTÉ MINIÈRE
RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE**

IMO DANGEROUS GOODS DECLARATION

This form meets the requirements of SOLAS 74 chapter VII, regulation 5; MARPOL 73/78 Annex III, regulation 4 and the IMDG Code, General Introduction, section 9.

Shipper <i>SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC</i>	1	Reference number(s) <i>3085510</i>	2
Consignee <i>TRAC WORLD</i>	3	Carrier <i>CAN ARTIC SHIPPING</i>	4
Container packing certificate/vehicle declaration DECLARATION It is declared that the packing of the container/vehicle has been carried out in accordance with the General Introduction, IMDG Code, paragraph 12.3.7. or 17.7.7. TO BE COMPLETED FOR SHIPMENTS IN CONTAINERS OR VEHICLES	Name/status, company/organization of signatory <i>FREDERIC CHOUINARD TECH. ENCL. SMRQ</i>		5
Ship's name and voyage No. <i>MV. ARTIC #4</i>	6	Port of loading <i>BAY DECEPTION</i>	7
Port of discharge <i>QUEBEC</i>	8	(Reserved for text, instructions or other matter) <i>CANITEC 1-613-996-6666</i>	9
Marks & Nos. If applicable, identification or registration number(s) of the unit <i>3085510</i> <i>SEAL: 227143</i> <i>CONT: 3085510</i>	Number and kind of packages, proper shipping name*, IMO hazard class/division, UN Number, packaging group (where assigned)**, flash point (in C.c.c)***, control and emergency temperatures***, identification of the goods as MARINE POLLUTANT*, EmS No. and MFAG table No.*** <i>8340KG</i> <i>10X CUBE (1m³) ACCUMULATEUR ELECTRIQUE REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE ACIDE</i> <i>CLASSE 8 ONU 2794 GROUPE D'EMBALLAGE III</i> <i>F-S 8-10 GSMN 700</i>		Goods delivered as <input type="checkbox"/> Breakbulk cargo <input type="checkbox"/> Unitized cargo <input type="checkbox"/> Bulk packages Type of unit (container, trailer, tank vehicle, etc.) <input type="checkbox"/> Open <input checked="" type="checkbox"/> Closed Insert "X" in appropriate box (This column may be left empty apart from the heading, in which case insert appropriate description.)
* Synonyms should not be used. Proprietary/trade names alone are not sufficient. If applicable: (1) the word "WASTE" should precede the name; (2) "EMPTY UNCLEANED" OR "RESIDUE - LAST CONTAINED" should be added; (3) "LIMITED QUANTITY" should be added. ** When required in 9.3 of the General Introduction to the IMDG Code. *** When required ▷ The IMDG Code page number should not appear on this form. ◁			
ADDITIONAL INFORMATION In certain circumstances special information/certificates are required, see IMDG Code, General Introduction, paragraphs 9.7.1, 9.7.2, 9.9.1 and 9.10.1.			
DECLARATION I hereby declare that the contents of this consignment are fully and accurately described above by the proper shipping name(s) and are classified, packaged, marked and labelled/placarded, and are in all respects in proper condition for transport according to applicable international and national governmental regulations.		Name/status, company/organization of signatory <i>GUY LABRIE SHIPPER SMRQ</i> Place and date <i>KATANNIO QUE 19-08-02</i> Signature on behalf of shipper <i>[Signature]</i>	

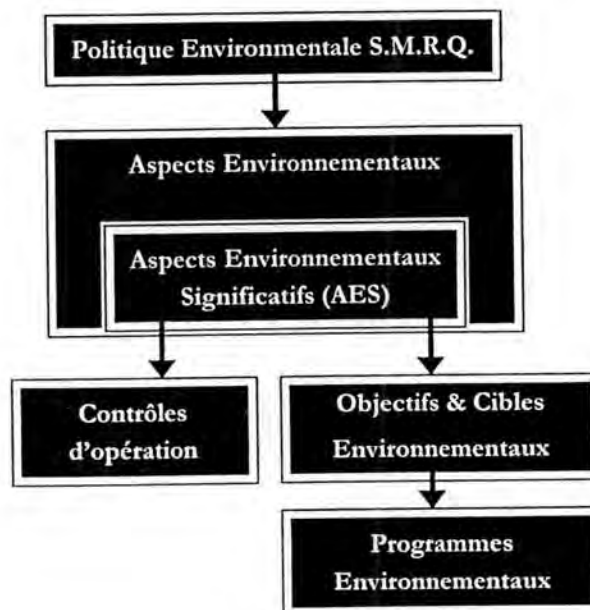
(57)

L'Environnement à Raglan -une introduction-



1. Notre Système de Management Environnemental (SME) - ISO 14001

Voici comment est structuré notre Système de Management Environnemental (SME) afin de réduire et contrôler nos impacts potentiels sur l'environnement :



- **Qu'est-ce qu'un SME et ISO 14001?**

Le Système de Management Environnemental (SME) adopté à Raglan est l'ensemble des procédures et des documents afférents qui assurent que nous respectons la norme ISO 14001. La norme ISO 14001 est un standard international axé sur la gestion de l'environnement. Cette norme est perçue comme étant le modèle pour le maintien d'un contrôle efficace des impacts potentiels sur l'environnement.



- **Pourquoi avoir un SME à Raglan?**

En implantant et en utilisant la norme ISO 14001, S.M.R.Q. est mieux outillée pour améliorer sa performance environnementale et contrôler l'impact potentiel de ses activités, produits et services sur l'environnement. Comme nous travaillons dans un environnement fort sensible, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger le milieu naturel.

Ainsi, en contrôlant l'impact que pourraient avoir nos activités, produits et services sur l'environnement, nous prévenons la pollution et, par le fait même, conservons le milieu naturel pour le bien-être des générations futures.

- **Que peut faire le SME pour vous?**

Afin de mieux contrôler les impacts potentiels de nos activités sur l'environnement, il nous a été nécessaire de mettre en place des procédures d'opération, des fiches d'inspections, un système de suivi des non conformités, etc. Chaque employé et entrepreneur est informé de ces méthodes de contrôle opérationnel et a la responsabilité de les appliquer.

Tous les types d'emplois ne présentent pas le même niveau de risque à l'environnement mais chaque employé a sa part de responsabilité face à la prévention de la pollution.

2. La Politique Environnementale

La Politique Environnementale est un énoncé des engagements de la S.M.R.Q. en matière de performance environnementale. Les trois éléments les plus importants à retenir de la Politique Environnementale se résument en trois lettres soit, R-A-P qui se définissent comme suit :

- **R**espect de la loi et de l'Entente Raglan;
- **A**mélioration en continue de la performance environnementale;
- **P**révention de la pollution.

Référez-vous à la Politique Environnementale en annexe



3. Les Aspects Environnementaux Significatifs (AES)

Quelques définitions :

- Les *Aspects Environnementaux* comportent tous les éléments d'activités réalisés par la S.M.R.Q. qui interagissent avec le milieu naturel environnant.
- Un *Aspect Environnemental Significatif (AES)* correspond à tout aspect ayant ou étant susceptible d'avoir un impact important sur l'environnement.
- Un *impact environnemental* se définit comme étant tout changement bénéfique ou néfaste apporté au milieu naturel par une activité, un produit ou un service de la S.M.R.Q..

• Voici la liste des douze (12) AES identifiés à Raglan :

1. Déversements (carburant, concentré, résidus, réactifs, eaux contaminées, etc.)
2. Émissions des poussières de résidus miniers
3. Émission de poussières de concentré
4. Évacuation d'eaux industrielles usées
5. Évacuation d'eaux usées domestiques
6. Consommation d'eau fraîche
7. Consommation d'hydrocarbures
8. Consommation des huiles usées (bénéfique)
9. Émissions atmosphériques
10. Gestion de la pierre potentiellement générateur d'acide et de nickel
11. Gestion des déchets
12. Gestion de la neige
13. Transport maritime en période de mise bas des phoques dans la Baie Déception

Pour bien saisir à quel point le SME peut avoir un impact sur votre travail, vous devez d'abord avoir une bonne connaissance des AES de votre secteur. Si votre environnement de travail comporte l'un ou l'autre de ces AES, prenez le temps de passer en revue toutes les procédures d'opération qui y sont reliées et travaillez dans le plus grand respect de l'environnement. Ces procédures d'opération sont disponibles auprès de votre superviseur.



4. Les Contrôles Opérationnels

Ce sont les AES qui nous indiquent lesquelles de nos activités ont le potentiel d'avoir un impact important sur l'environnement. Nous avons donc axé des *contrôles opérationnels* à ces endroits et chaque AES est contrôlé par soit :

- des procédures d'opération;
- des fiches d'inspection;
- les maintenances préventives;
- le calibrage de certains instruments;
- la tenue de registres;

À titre d'exemple, les déversements de produits divers ont été identifiés comme étant un AES et afin d'avoir un meilleur contrôle des impacts que pourrait avoir un déversement, une procédure décrivant les actions à prendre a été développée et transmise à tous les employés et entrepreneurs œuvrant sur la propriété de la S.M.R.Q.. De plus, plusieurs procédures d'opération référant à divers secteurs de travail ont comme objectif d'éviter les déversements ce qui favorise la prévention de tout impact potentiel sur l'environnement.

D'autres exemples de façons de contrôler les impacts potentiels des AES sur l'environnement :

- **Procédure d'opération** pour le triage à la source des déchets solides brûlables et non-brûlables;
- **Registre** pour noter le calibrage des instruments mesurant la qualité de l'eau usée évacuée vers l'environnement;
- **Fiche d'inspection** pour les véhicules;
- **Maintenance préventive** des équipements critiques à l'environnement (ex : pompes, instrumentation, incinérateur, biodisques, etc.)

Nous avons une cinquantaine de procédures d'opération qui nous permettent d'avoir un meilleur contrôle de nos douze (12) AES et par conséquent, des impacts potentiels sur l'environnement.



Vous trouverez des résumés des procédures générales qui définissent :

- La gestion des déchets;
- Les actions à prendre en cas de déversement.

À part de ces deux (2) procédures générales, il en existe d'autres qui sont plus spécifiques à un secteur ou à un travail particulier. Ces dernières sont transmises à chaque employé et entrepreneur par le formateur du département visé.

5. Les Objectifs et Cibles Environnementaux et les Programmes Environnementaux

Quelques définitions :

- Un *Objectif environnemental* est un engagement orienté vers l'action et la prévention visant une amélioration significative de la performance environnementale de l'organisation.
- Une *Cible environnementale* est une exigence de performance détaillée (quantifiable lorsque possible) et est basée sur un Objectif environnemental. Une Cible est visée afin de permettre l'atteinte de l'Objectif correspondant.

Les Objectifs environnementaux sont en accord avec la Politique Environnementale et considèrent les AES ainsi que les lois et les règlements environnementaux.

Le progrès dans l'atteinte des Objectifs et Cibles Environnementaux est suivi périodiquement à l'aide de plans d'actions appelés Programmes Environnementaux. Les Objectifs et Cibles Environnementaux sont révisés annuellement ce qui nous permet l'amélioration en continue de notre performance environnementale.



- Objectifs et Cibles Environnementaux, Programmes Environnementaux et des AES correspondants pour l'année 2002 :

	Objectifs et Cibles Environnementaux	Programmes Environnementaux	AES
1	Réduire la Consommation d'eau fraîche de 10%	Recirculation de l'eau de procédé au moulin	Consommation d'eau fraîche
2	Réduction des déversements sur le site de 30%	Programme de réduction des déversements	Déversements
2 A	Élimination des déversements d'eau contaminée aux Zones 2 et 3 (bris de conduites)	Programme d'intégrité des conduites	Déversements
3	Réduire la consommation d'énergie de 2%	Programme d'énergie	-Consommation d'hydrocarbures -Émissions atmosphériques
4	Élimination d'effluents toxiques	Recirculation de l'eau de procédé au moulin	Évacuation d'eaux industrielles usées
5	Réduction des émissions de poussières de résidus	Plan de restauration et Programme de suivi	Émissions des poussières de résidus miniers

7. Documents attachés

- *La Politique Environnementale :*

..\\.\Politique Environnementale\4.2 SMRQ Env Policy - 10 janvier_Francais 2002.doc

- *La Gestion des déchets en résumé :*

\\Smrqcommun\public\Environnement\Public\ISO 14000\Affiches\Déchets_Waste Management.ppt

- *La Gestion des déversements en résumé :*

\\Smrqcommun\public\Environnement\Public\ISO 14000\Affiches\Déversements_Spill.doc

Classement CCEK

Titre Katinniq, Raglan

Type Dossiers Environnementaux

Date D'ouverture 2003

Notes 1er juillet 2003: Projet Kativik Nord, Visite des installations de Raglan, Grille de Questionnaire

2 juillet 2003: Compte-rendu de la réunion à Raglan

25 juillet 2003: Lettre de L'Administration régionale KATIVIK, Visite des installations de Raglan, remerciement

Procédure ISO-GEN-001: Gestion des déchets, Société Minière Raglan du Québec Ltée